

La Lesse et sa vallée sont classées en zone Natura 2000.

Le code de la navigation et le code forestier s'appliquent sur l'eau et sur les rives.

La Lesse est surveillée par le Service Public de Wallonie - Département Nature et Forêt.

Toute infraction est passible d'une amende, pour laquelle la SA Dinant Evasion ne pourra en aucun cas être tenue responsable.

UN PROBLÈME EN COURS DE ROUTE ?

Votre kayak est troué :

Arrêtez-vous lorsque vous passez à hauteur du point d'embarquement de Gendron ou des Aiguilles de Chaleux (voir carte) pour demander un nouveau kayak.

Vous vous êtes blessé :

Repérez l'une des bornes numérotées qui balisent le parcours puis appelez le 112 en indiquant les références de la borne. Ces bornes se trouvent en rive gauche, tous les 300m.

En cas de difficulté avérée :

Il est possible de rejoindre le départ ou l'arrivée à pieds, ou de solliciter l'intervention de l'un de nos véhicules. Dans ce dernier cas, appelez le +32 82 22 43 97.

Attention : ce service est facturé 50€/kayak (paiement immédiat) et est uniquement disponible si vous vous trouvez aux Aiguilles de Chaleux ou à l'un des deux barrages (voir carte). Le temps d'attente est très variable en fonction de la disponibilité des véhicules.

Vous êtes dérangé par d'autres utilisateurs :

La Lesse étant un domaine public, la Police est la seule compétente pour les interventions. Contactez le 101.

Vous avez un autre problème :

Appelez le +32 82 22 43 97 et avisez-en notre service, nous chercherons ensemble la meilleure solution.

INFOS ET BONS CONSEILS

Changez-vous avant de prendre la navette vers le point de départ de votre choix.

Laissez les tenues de rechange et **objets de valeur dans les véhicules, à l'abri des regards.**

Vérifiez toujours de ne rien oublier aux vestiaires, aux douches ou durant l'activité : nous n'organisons aucun traitement des objets perdus.

La rivière reste 100% naturelle, **adoptez un comportement adéquat : naviguez prudemment, et laissez un maximum de responsables à la fin du groupe** pour aider ceux qui rencontreraient des difficultés.

Des **gilets de sauvetage sont gratuitement à disposition** aux points d'embarquement.

En fonction du niveau d'eau de la rivière des restrictions d'accès peuvent survenir. **Vérifiez les panneaux présents aux billetteries pour connaître les conditions du jour** (âge minimum et niveau sportif de la descente).

Pour vous restaurer, privilégiez une pause à Gendron (camping Paradiso, friterie Ô bord de Lesse) **ou à l'arrivée à Anseremme** (friterie Endlesse et autres brasseries).

Si vous emportez votre propre pique-nique :

- **Demandez un seau à déchets** complémentaire au départ.
- **Arrêtez-vous uniquement aux endroits autorisés** (signalés par des panneaux - voir carte).
- **Conservez vos déchets dans votre seau.** Vous pourrez les trier et les jeter à l'arrivée dans des poubelles adaptées.



FR



DINANT
évasion

Kayaks



CODE DE LA NAVIGATION

Ne conservez que le meilleur souvenir de votre descente ... pas les amendes !

WWW.DINANT-EVASION.BE

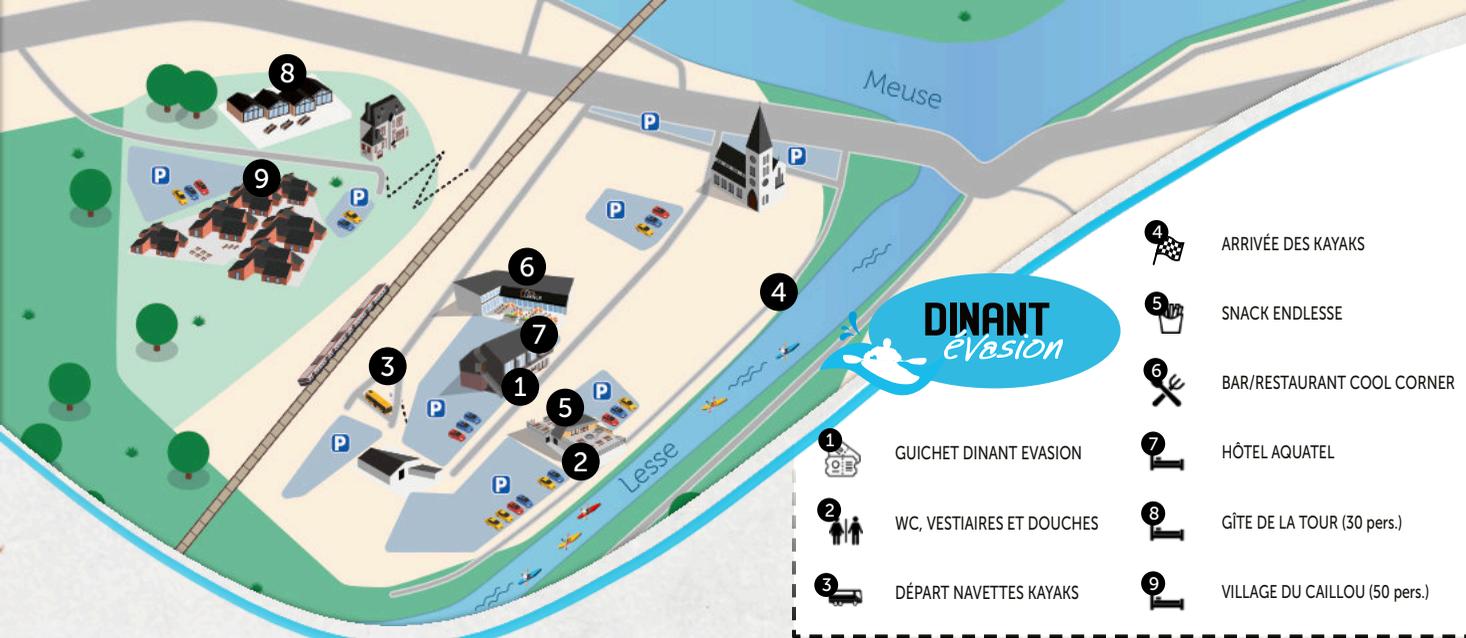
Rue du Vélodrome, 15 • 5500 DINANT

Tél. +32 (0)82 22 43 97 • info@dinant-evasion.be



Après l'effort le réconfort,
à la friterie ENDLESSE - Anseremme





- | | |
|---|-------------------------------|
| 4 | ARRIVÉE DES KAYAKS |
| 5 | SNACK ENDLESSE |
| 6 | BAR/RESTAURANT COOL CORNER |
| 7 | HÔTEL AQUATEL |
| 8 | GÎTE DE LA TOUR (30 pers.) |
| 9 | VILLAGE DU CAILLOU (50 pers.) |
| 1 | GUICHET DINANT EVASION |
| 2 | WC, VESTIAIRES ET DOUCHES |
| 3 | DÉPART NAVETTES KAYAKS |

Vous venez de recevoir vos tickets à notre billetterie d'Anseremme (1).

N'hésitez pas à profiter des vestiaires et des sanitaires (2) avant de prendre la navette (3) qui vous emmènera jusqu'au point de départ de Houyet (descente de 21km) ou de Gendron (descente de 12km).

Vous reviendrez ensuite en kayak jusqu'à Anseremme (4).

Merci d'avoir choisi de découvrir la Lesse avec Dinant Evasion !

En famille, entre amis ou pour un teambuilding, nous vous accueillons dans des infrastructures de qualité.

Votre navigation se déroulera au coeur d'une nature verdoyante et particulièrement riche, classée en zone Natura 2000. Afin de préserver cet écrin de verdure, nous vous invitons à vivre cette expérience de manière consciente et responsable : nous avons la chance et le privilège de parcourir ce superbe décor, respectons-le afin d'en bénéficier encore longtemps.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Louer un kayak est désormais similaire à louer une voiture : votre identité est associée à l'immatriculation de l'embarcation durant la location.

Identification des visiteurs :

Vos coordonnées sont enregistrées lors de la réservation ou à la caisse pour les clients sans réservation.

Vous devenez légalement responsable des embarcations reprises sur votre ticket de paiement.

Liaison kayak / client :

Chaque kayak dispose d'une immatriculation liée à votre identité pour la durée de la location. Un relevé des locations est tenu à la disposition des autorités afin de sanctionner les auteurs d'infractions.

Conseil : surveillez toujours votre kayak. En cas d'arrêt, assurez-vous bien de repartir avec la bonne embarcation.



Sur la Lesse et ses abords ...

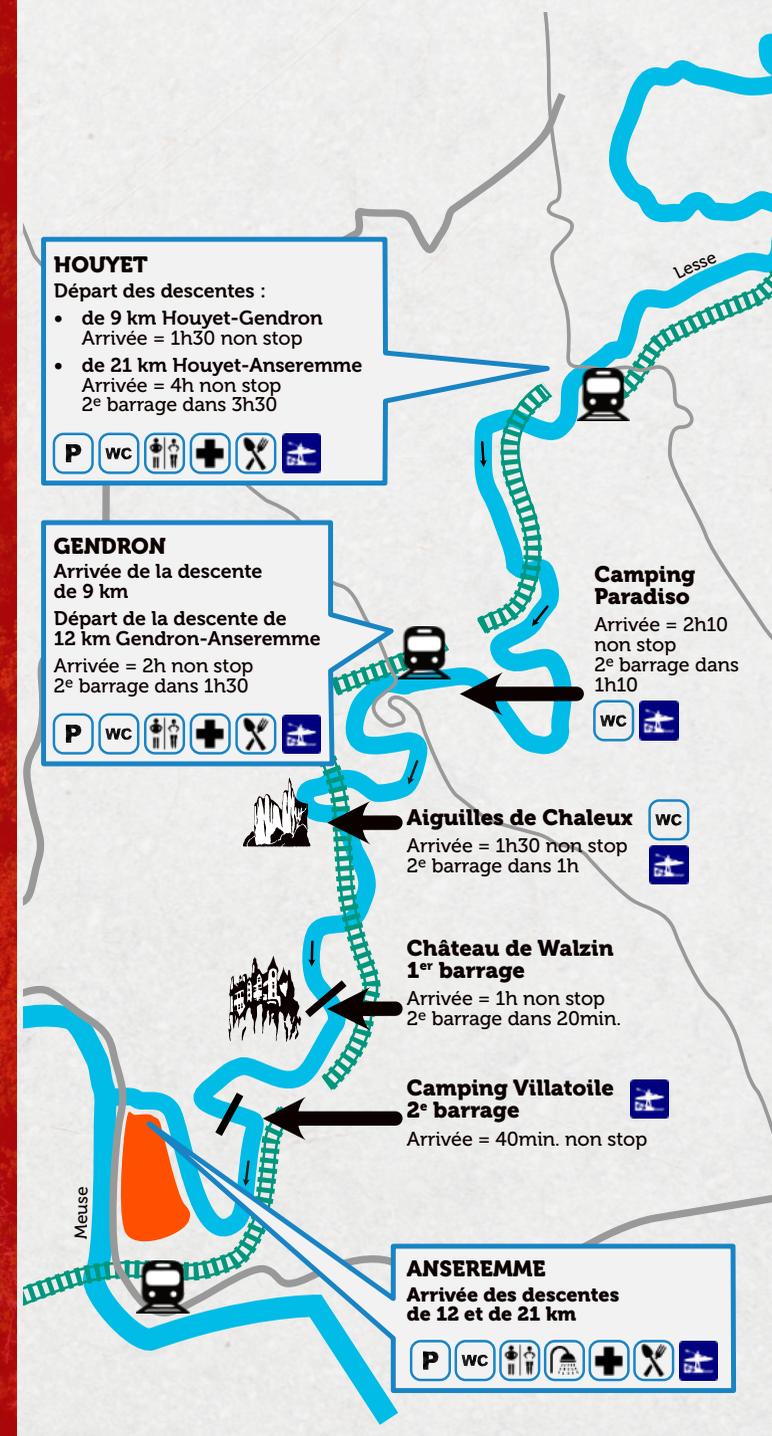
IL EST STRICTEMENT INTERDIT :

- D'emporter des glacières ou sacs pique-nique : votre pique-nique doit tenir dans 1 seau/kayak max.
- De faire du feu (ou des barbecues) sur les rives
- De s'arrêter en dehors des zones signalées par les panneaux d'autorisation : pas de panneau = pas de stop !
- De jeter des débris dans l'eau ou la forêt : conservez vos déchets dans les seaux pour les trier à l'arrivée
- De perturber la nature ou les animaux
- De faire du bruit de manière intempestive : cris, jeux, chants, ...
- De faire usage d'un diffuseur ou amplificateur de son : enceinte, smartphone, speaker, etc.
- De se baigner en dehors des zones officiellement autorisées (environnement.wallonie.be/baignade)
- De déranger les riverains ou les autres usagers
- De se soulager dans la nature

ET ABSOLUMENT OBLIGATOIRE :

- Pour les 9km : d'arriver à Gendron en kayak avant 15h (14h jusqu'au 15/06)
- Pour les 12 et les 21km :
 - de passer le 2e barrage avant 18h (17h jusqu'au 15/06)
 - d'arriver à Anseremme avant 19h (18h jusqu'au 15/06)

TOUTE INFRACTION EST PASSIBLE D'UNE AMENDE, pour laquelle la SA Dinant Evasion ne pourra être tenue responsable !



HOUYET
Départ des descentes :
• de 9 km Houyet-Gendron
Arrivée = 1h30 non stop
• de 21 km Houyet-Anseremme
Arrivée = 4h non stop
2^e barrage dans 3h30

GENDRON
Arrivée de la descente de 9 km
Départ de la descente de 12 km Gendron-Anseremme
Arrivée = 2h non stop
2^e barrage dans 1h30

Aiguilles de Chaleux
Arrivée = 1h30 non stop
2^e barrage dans 1h

Château de Walzin 1^{er} barrage
Arrivée = 1h non stop
2^e barrage dans 20min.

Camping Villatoile 2^e barrage
Arrivée = 40min. non stop

ANSEREMME
Arrivée des descentes de 12 et de 21 km

Timings donnés à titre indicatif - Variables en fonction de la personne, de l'affluence et du niveau d'eau.

Illustration schématique de la rivière - la représentation des distances est volontairement simplifiée.